

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5572

présenté par  
Mme Pochon et les membres du groupe Écologiste - NUPES  
à l'amendement n° 5547 du Gouvernement

-----

**APRÈS L'ARTICLE 8**

Après le mot :

« objectif, »

insérer les mots :

« d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2027, que la surface agricole utile cultivée en agriculture biologique au sens de l'article L. 641-13 du code rural et de la pêche maritime atteigne 18 %, et »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à maintenir l'objectif de 18 % de la SAU en agriculture biologique acté dans le Plan Stratégique National de la France.

Abandonner cet objectif au profit d'un nouvel objectif à horizon 2030 signifierait un nouveau recul sur l'ambition en faveur de l'agriculture biologique.

Les écologistes considèrent que cet objectif doit être maintenu et que le gouvernement doit accélérer ses politiques publiques (réforme de l'éco-régime, mobilisation de la commande publique) pour permettre de l'atteindre.